



## Conférence de presse annuelle 2007

### Fiche thématique n°02

La banque des projets européens

Luxembourg, le 8 février 2007

## Promouvoir l'innovation

### Soutien à un grand objectif de l'UE

Lorsqu'elle a lancé son programme de Lisbonne en 2000, l'Union européenne s'est fixé pour objectif stratégique de créer une économie européenne compétitive, innovante et fondée sur la connaissance, capable d'une croissance durable. Depuis lors, le groupe BEI a fait de la recherche et de l'innovation l'une de ses grandes priorités de prêt à laquelle il a affecté un programme pluriannuel d'opérations d'un montant de 50 milliards d'EUR. Pour faire suite aux décisions prises au cours du sommet de Hampton Court, la BEI et la Commission européenne mettent actuellement la dernière main à un mécanisme financier supplémentaire en faveur de la recherche et de l'innovation.

La BEI finance trois domaines d'investissement pour appuyer la modernisation technologique et l'adaptation du capital humain à l'économie européenne telle qu'elle a été envisagée à Lisbonne :

- la recherche-développement et l'innovation (RDI) – investissements du secteur public et du secteur privé dans la recherche et la création de pôles d'excellence et de centres de recherche universitaire, et investissements en aval (produits et procédés) dans le secteur privé ;
- l'éducation et la formation – appui à l'enseignement universitaire par l'amélioration de l'accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, intégration de la recherche dans des projets relatifs à l'éducation, mise à niveau d'infrastructures informatiques, etc ;
- la diffusion des technologies et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) – notamment la mise en place de réseaux fixes ou mobiles à large bande et les technologies d'accès, la création de réseaux de communications dans un certain nombre de secteurs (tels que la santé et les transports), etc.

En 2006, la répartition des prêts accordés dans chacun de ces domaines a été la suivante :

(en EUR)	2006	2005	2000-2006
RDI	6,7 Mrd	6,2 Mrd	23 Mrd
Éducation et formation	1,9 Mrd	2,3 Mrd	11,1 Mrd
TIC	1,3 Mrd	1,9 Mrd	9,9 Mrd
<b>Total dans l'UE(*)</b>	<b>10,4 Mrd</b>	<b>10,7 Mrd</b>	<b>44,8 Mrd</b>

(\*) Dans les montants totaux sont inclus des projets classés dans d'autres catégories.

En 2006, à l'instar de l'année précédente, la Banque a de nouveau dépassé le seuil des 10 milliards d'EUR pour les signatures de contrats, de sorte que l'objectif des 50 milliards d'EUR de signatures au cours de la présente décennie sera de toute évidence largement dépassé. Parmi les trois domaines déjà cités, les efforts se sont davantage concentrés sur les investissements en faveur de la RDI, laquelle joue un rôle clé dans le programme de Lisbonne, avec notamment un renforcement sensible du soutien apporté à la recherche-développement en milieu universitaire, les prêts à cet effet atteignant 1,4 milliard d'EUR. Rien qu'en Allemagne, la BEI a prêté 900 millions d'EUR en faveur de la recherche fondamentale et d'installations de recherche dans les universités de Mayence, Kaiserslautern, Tübingen et Fribourg.

En raison de la définition très large des zones assistées (qui englobait les régions relevant de l'Objectif 1 et de l'Objectif 2) en vigueur jusqu'en 2006 et des efforts déployés par la Banque pour financer des projets innovants dans les régions les moins prospères, 59 % des prêts – soit 5,6 milliards d'EUR – sont allés à des zones assistées. En 2007, année à partir de laquelle l'UE utilisera le critère de « convergence » plus restrictif pour délimiter les zones assistées, il est probable que ce pourcentage diminuera. Le financement de l'innovation dans des zones assistées contribue à contrebalancer la tendance à concentrer ce type d'investissement dans les régions les plus riches en transférant du savoir vers des régions qui accusent un retard de développement. De cette façon, la Banque parvient à allier deux de ses priorités, à savoir la cohésion économique et sociale et la recherche et l'innovation.

## Le nouveau mécanisme de financement avec partage des risques

La Banque et la Commission élaborent actuellement un nouveau mécanisme de financement avec partage des risques. Une contribution financière apportée au titre du 7<sup>e</sup> programme-cadre permet à la BEI de couvrir le risque supplémentaire. L'objectif est d'améliorer l'accès au financement par l'emprunt pour des projets de recherche-développement. Une nouvelle série de prêts supplémentaires avec partage des risques, d'une taille minimale de 10 millions d'EUR, sera mise à disposition dans ce contexte, étant entendu que la nature exacte de ces opérations (prêt conditionnel, subordonné, mezzanine ou prêt assorti d'un dispositif de sûreté différent) dépendra des caractéristiques de chaque projet. Les bénéficiaires de ces opérations pourront être des promoteurs de projet des secteurs public ou privé, quelles que soient leur taille et leur structure.

En 2006, les services de la BEI ont rencontré des grands acteurs des milieux européens de la recherche, tels que les plates-formes technologiques européennes, EUREKA et l'ESFRI, ainsi que des représentants de partenaires industriels et bancaires pour mettre au point ces nouveaux instruments financiers avec partage des risques.

### Quelques projets clés en 2006

**RDI et éducation/formation** : en **Pologne**, la BEI a prêté 500 millions d'EUR par l'intermédiaire du ministère des finances pour soutenir des investissements dans les secteurs suivants : infrastructures et équipements à usage scientifique et technologique, coûts salariaux récurrents de scientifiques employés par l'Académie polonaise des sciences et par des instituts publics de recherche, des universités publiques accréditées, des instituts universitaires de technologie et des établissements du même type, et bourses de recherche pour des scientifiques. L'État demeure le principal investisseur du secteur de la recherche-développement en Pologne. Des entreprises étrangères ont installé des usines de fabrication en Pologne, mais ont tendance à conserver leurs activités de recherche-développement au sein de leur société mère située à l'étranger. En permettant d'améliorer les infrastructures scientifiques de base, le prêt de la BEI a pour objectif de stimuler les investissements publics dans la recherche-développement afin d'encourager l'apport de fonds privés.

**RDI et TIC** : en **Espagne**, la BEI a prêté 400 millions d'EUR pour appuyer les investissements de Telefónica dans la recherche-développement. Le projet concerné vise essentiellement la mise en œuvre de différents procédés, produits et technologies relevant des réseaux et des services de télécommunications fixes et mobiles dans plusieurs centres de recherche. Telefónica est la première entreprise privée en matière de recherche-développement en Espagne et elle a été l'un des principaux participants au projet de recherche européenne mené au titre du 6<sup>e</sup> programme-cadre européen. Cette entreprise coopère activement avec des universités et des centres de recherche fondamentale.

**RDI dans le secteur automobile** : la BEI a prêté plus de 1,9 milliard d'EUR pour la RDI dans le secteur de l'automobile. Ces investissements sont intéressants parce qu'ils s'inscrivent à l'évidence dans le droit fil du mandat de Lisbonne (innovation, compétitivité), mais en outre la plupart de ces projets concourent également à la réalisation d'objectifs environnementaux ou énergétiques<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'en **Allemagne** la BEI a accordé un prêt de 400 millions d'EUR pour des activités de RDI tendant à réduire les gaz d'échappement, la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>, un prêt de 400 millions d'EUR pour la mise au point de voitures particulières carburant à l'hydrogène, et enfin un prêt de 30 millions d'EUR a été consacré à des activités de RDI liées à des projets de réduction des émissions et du bruit.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI [www.bei.org](http://www.bei.org).

Contacts Presse : Bureau de presse: [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99  
Questions générales : Infodesk BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, prière de se référer à la Note thématique intitulée «Promouvoir une énergie sûre, compétitive et durable ».